



AÉROPORTS DE PARIS

Le gouvernement baisse l'indemnité de chômage partiel à 60% du salaire brut

La direction doit garantir nos salaires à 100% !

"...Quoi qu'il en coûte..." avait déclaré E.MACRON. Les décisions pour lutter contre la pandémie ont des conséquences lourdes : 2 mois de confinement, une distanciation sociale très durement subie pour certains, la restriction des libertés de circuler et se déplacer pour tous, l'arrêt total de certaines activités, ... Les conséquences de cette situation sont visibles et ont déjà durement affecté les salariés.e.s par l'arrêt de leur vie professionnelle, encore plus dans le transport aérien. Le chômage partiel, décidé par la direction le 23 mars, touche des milliers de salariés qu'ils soient en activité totale ou partielle, sur leur poste ou en télétravail, et sans activité pour une grande partie d'entre eux.

La rémunération, dans ce contexte, est très réduite, en particulier pour celles et ceux en activité partielle totale avec des baisses de 70% du salaire brut et cela pourrait durer jusqu'à fin septembre voire au-delà. Seulement à **partir de du 2 juin, l'Etat n'indemniserait plus les entreprises qu'à hauteur de 60%**. Une certitude : cette baisse ne doit pas avoir pour effet de réduire la rémunération des salariés qui sont déjà durement touchés. **Il faut exiger de la direction qu'elle compense cette baisse de prise en charge du chômage partiel annoncée par le gouvernement en versant 100% des salaires.** Le COVID-19 touche tout le monde aveuglément avec un bilan déjà très lourd de près de 30 000 morts. A ce drame humain, s'ajoute le drame social qui touche les salariés qui n'ont d'autre moyen pour vivre que leur travail. Alors cela conduit à vivre avec la peur d'être contaminés, avec des conditions de travail difficiles, des pertes de salaires et déjà dans certains secteurs la crainte entretenue de perdre son emploi.

Alors oui, il faut réagir. Comme le font déjà les salariés des hôpitaux pour réclamer leur dû en n'hésitant pas à se faire entendre !

L'activité partielle couplée au plan d'économie de **30 millions d'euros** décidé par la direction, portent sur des baisses de rémunération, l'arrêt de la formation, des promotions et des mobilités, sur la suppression de primes, la suspension de mesures sociales sur fond de menaces sur nos activités et nos emplois.

Nous ne l'acceptons pas !

Bien que la situation soit difficile, il nous faut dès maintenant réagir et manifester notre désapprobation des solutions retenues par la seule direction d'ADP. Elles vont à l'encontre des nécessités du moment où il nous faut reprendre confiance et relancer les activités économiques.

Les 2,5 milliards d'euros empruntés par ADP doivent avant tout être utilisés pour l'emploi et les salaires et non pour des projets à l'international. Sinon cela reviendrait à sacrifier le social au profit d'une croissance "gagnée sur le dos des salariés". Le travail des salariés et sa reprise créera les richesses de la croissance et il faudra les partager plus équitablement en reconnaissant la valeur du travail accompli et en le valorisant partout, et ceci quoi qu'il en coûte !

Il faut partager le travail, réinventer nos organisations, réinternaliser les activités et en développer de nouvelles plus respectueuses de l'environnement et des salariés.

Alors pour cela saisissez vous de la pétition (au dos de ce tract) pour vous exprimer et ensemble préparer les jours d'après et les luttes de demain !

DESIGNATION	NOMBRE OU TAUX	TAUX OU %	A AJOUTER
SALAIRE DE BASE	15683	15000	11200
PRIME D'ANCIENNETE	77673	7355	11261
HEURES AU TA NORMAL	15400	1400	11387
INDIEMNITE CHOMAGE			2578
*REMUNERATION BRUTE (2)			
S MALADIE VEUV TT	250193		1100
S VIEILLESSE TA	250193		6580
S CSG DROUICB TT	145843		5100
S ASEDIC RAC TA	250193		2400
S CIRCIC EMP TA	250193		3000
S AGFF EMP TA	251600		0800
S AGFF EMP TA	1407		0900
S AGFF EMP TA	250193		0700
*COTISAT. SALARIALES (2)			
S RDS TT			
S CSG TT			
*AUTRES RETENUES (4)			
S VIEILLESSE	250193		
S VIEILLESSE	250193		
S VIEILLESSE	250193		



AÉROPORTS DE PARIS

CRISE SANITAIRE = CRISE SOCIALE ?

REFUSONS LA BAISSÉ DE NOS SALAIRES

La situation économique ne justifie pas tout... Alors que le Conseil d'Administration a autorisé un emprunt de 2,5 milliards d'euros et que dans le même temps la direction poursuit sa stratégie coûteuse à l'international (1,3 milliards pour l'Inde et 380 millions d'euros pour le Kazakhstan), elle déploie un plan d'économie de 105 millions sur la masse salariale (sur un budget de 596M€) et qui représente 35% du plan d'économie d'ADP SA. **Inacceptable !**

Nous refusons que la direction profite de la situation actuelle pour remettre en cause des acquis sociaux et demandons que l'indemnisation d'activité partielle soit compensée à 100% sur la base des heures réalisées et non les 35 heures hebdomadaires légalement indemnisées.

NOMS	SIGNATURES	NOMS	SIGNATURES